



A Perpignan, le 27 juin 2023

## Comité Social d'Administration

### Déclaration liminaire

**Monsieur le préfet, Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs,**

La CGT a souvent exprimé son mécontentement au sujet du manque de véritables échanges et de transparence entre l'administration et les organisations syndicales.

Ce qu'il se produit en ce mois de juin est totalement symptomatique de ce que nous dénonçons : une multiplication de réunions, groupe de travail et deux CSA à 14 jours d'intervalle ! Et, c'est à relever, à l'initiative de l'administration !

Depuis la mise en place de la loi de transformation de la Fonction publique, et nous avons alerté à l'époque sur les conséquences de cette loi, nous assistons à la privatisation de l'administration.

La disparition des compétences en matière de mobilité des CAP a entraîné des campagnes nationales ou des recrutements au fil de l'eau où les critères légaux passent trop souvent à la trappe, remplacés par des entretiens de motivation où des candidats et candidates se retrouvent évalués en fonction de critères subjectifs et tellement éloignés du statut de la Fonction publique. Quant on connaît les salaires des agents de catégorie C ou B, cela peut prêter à sourire. D'autant que les postes proposés ne sont pas forcément des postes attractifs, et que la seule motivation pour postuler dessus est, on peut se le dire en toute franchise, d'être muté sur les Pyrénées-Orientales. Tout ceci est parfaitement hypocrite et cela ne serait qu'affligeant si derrière il n'y avait pas des situations individuelles ou familiales de souffrance liées à des séparations géographiques.

Depuis les élections professionnelles de 2022, les Comités techniques et CHSCT ont disparu au profit des CSA et Formations spécialisées. Avec une réunion par an, on se doute bien que les anciennes compétences du CHSCT ne seront pas traitées au même niveau avec la Formation spécialisée.

Quant aux CSA, on ne peut que constater combien l'administration patauge depuis janvier pour les faire fonctionner. D'abord sur le règlement intérieur, qui n'a été validé qu'en mars au niveau ministériel. L'administration locale a même essayé de réunir un CSA sans règlement intérieur, avant de rétro-pédaler. Le dernier CSA a été également calamiteux à plusieurs points de vue. Déjà, par votre absence, monsieur le préfet, à cette instance. Ensuite, par le créneau trop court de cette réunion, qui a abouti à écourter la séance et à reporter les questions diverses lors d'un autre CSA. Enfin, par l'oubli de l'envoi du PV du CSA d'avril, qui doit pourtant être un point imposé de l'ordre du jour.

Nous participons donc aujourd'hui à un CSA portant sur des questions diverses. L'avantage c'est que ces questions diverses, qui n'étaient pas secondaires, vont pouvoir être traitées comme de vrais sujets et elles le méritent, même si ce n'est pas notre organisation syndicale qui les a portées au départ.

Car, en effet, exiger un débat annuel sur les lignes directrices de gestion nous paraît, vous l'aurez compris, nécessaire. De même que de discuter du rapport social unique ou de travailler à un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Elaborer ensemble ces plans, améliorer la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, coconstruire une stratégie pluri annuelle de pilotage des ressources humaines nous paraît une bonne façon de mettre en place un dialogue social constructif et de qualité.

Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs, la CGT vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre déclaration liminaire.

La CGT souhaite que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de ce CSA.